

CBO Territoria

Société Anonyme

Cour de l'Usine - La Mare
97438 Sainte Marie
La Réunion

**Rapport des commissaires aux comptes sur
l'autorisation à donner au conseil
d'administration en vue d'annuler les actions
achetées par la société dans le cadre du dispositif
de l'article L.225-209 du Code de commerce**

Assemblée générale mixte du 5 juin 2013 – 7^{ème}
résolution

EXA
4, rue Monseigneur Mondon
97476 Saint-Denis Cedex

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

CBO Territoria

Société Anonyme

Cour de l'Usine - La Mare
97438 Sainte Marie

La
Réunion

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation à donner au conseil d'administration en vue d'annuler les actions achetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce

Assemblée générale mixte du 5 juin 2013 - 7^{ème} résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

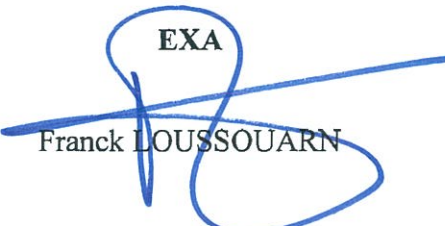
Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée 24 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 5 % de son capital, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Saint-Denis de La Réunion et Neuilly-sur-Seine, le 17 mai 2013

Les Commissaires aux Comptes


EXA
Franck LOUSSOUARN


Deloitte & Associés
Christophe POSTEL-VINAY